

Équipes Mobiles d'Accompagnement

Réussir à intégrer les parents dans l'accompagnement: un défi à relever!

É

ducateur spécialisé dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse depuis plus de 10 ans, j'ai toujours travaillé dans des services ambulatoires. Mon quotidien est donc rythmé d'entretiens à domicile, individuels et familiaux ainsi que de rédactions de rapports à destination des autorités mandantes: le Service d'Aide à la Jeunesse dans les situations d'aide consentie ou le Tribunal de la Jeunesse dans les situations d'aide contrainte¹. Dans ce cadre, réussir à intégrer les parents dans l'accompagnement m'a toujours semblé important mais pas évident. Voici quelques idées. Modestement. Je n'ai en effet pas la prétention de posséder des recettes qui marcheraient à coup sûr pour résoudre ce défi. Je souhaite simplement mettre en mots des pistes d'actions que j'ai pu éprouver, qui sont différentes de celles que j'ai pu observer jusqu'à présent et qui me paraissent plus respectueuses des personnes accompagnées.

Mots clés : aide à la jeunesse, équipe mobile d'Accompagnement, éducateur, jeunes, familles, système de croyances

« Je n'ai rien inventé de tout cela, j'ai volé ici et là, j'ai mélangé, ça prend, ça prend pas. »

Nathacha Appanah

La mission d'un éducateur en EMA, équipe Mobile d'Accompagnement

Depuis 2019, je travaille au sein d'une Équipe Mobile d'Accompagnement (E.M.A). Ce service accompagne, à la demande du Tribunal de la Jeunesse, des jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction. Les infractions les plus souvent rencontrées sont la détention, la consommation ou la vente de cannabis, des vols simples, des vols avec violence ou menaces ou encore l'atteinte aux biens.

Le service a pour objectif d'amener le jeune à augmenter son niveau de conscience concernant le sens et l'impact de l'infraction qu'il a commise sur la ou les victimes, la communauté et lui-même.

En tant qu'intervenant éducatif au sein de l'EMA, mon travail consiste à observer le jeune au sein de son milieu de vie et à mettre en lumière la dynamique familiale dans laquelle il évolue. J'élabore ensuite des hypothèses de travail à partir de l'histoire personnelle et familiale du jeune, de son

environnement et de ses dynamiques relationnelles. Par exemple, commettre un vol est peut-être pour le jeune une manière d'agir quelque chose qui est difficile à verbaliser au niveau familial. Il s'agit peut-être d'une tentative de sa part pour affirmer son indépendance en se démarquant des valeurs familiales qui lui sont pesantes ou encore une manière d'amener du tiers dans la relation qui l'unit à ses parents, parfois pour dénoncer un excès d'autorité, de sévérité, de la violence qu'il subit directement ou dont il est le témoin impuissant...

Ces hypothèses prennent appui sur diverses théories mais elles sont surtout construites à partir des

1. Le S.A.J. tente de trouver en collaboration avec le jeune et sa famille, une solution aux problématiques afin d'éviter l'intervention de la justice. Le S.A.J. peut proposer la mise en place de divers services de première ligne (PMS, AMO, CPAS,...) ou de services spécialisés tels que des services résidentiels (SRG, SRU, SROO , ...) ou non-résidentiels (SAsé, SApse,...). S'il est constaté qu'un enfant ou un jeune est en état de danger, si sa santé ou sa sécurité sont menacées et que lui et/ou ses parents n'accepte/ent pas l'aide du SAI ou ne mette/ent pas en œuvre les modalités du programme d'aide, le Tribunal de la Jeunesse peut être saisi et imposer une mesure d'aide contrainte. C'est le passage de l'aide négociée à l'aide imposée. Le tribunal peut faire appel aux mêmes services de première ligne ou spécialisés que dans le cadre de l'intervention du S.A.J.

Lorsqu'un jeune commet un fait qualifié infraction, l'aide est obligatoirement imposée. Si le juge le souhaite il peut dès lors imposer l'accompagnement d'une EMA ou un placement en I.P.P.J.

informations apportées par le jeune et sa famille, puis formulées et discutées avec eux. De cette discussion, ressortent différentes pistes de travail individuel et familial. Au départ d'un vol simple, nous pourrions trouver de la pertinence à travailler la question de l'intimité personnelle et familiale, soutenir les parents dans l'autonomisation de leur enfant, accompagner les différents membres de la famille à une meilleure verbalisation de leurs émotions, ... Le projet éducatif individualisé qui sera contractualisé ensuite proposera des mises en oeuvre concrètes pour atteindre l'objectif défini. Par exemple, il sera demandé à la famille de prendre un moment le mercredi après-midi pour parler ensemble, au jeune de trouver un job pour se faire un peu d'argent de poche, de ne pas trainer systématiquement après les cours car cela rend ses parents inquiets, aux parents de ne pas fouiller dans ses affaires, de commencer à lui faire confiance, etc.

Certains pourraient penser qu'en travaillant de la sorte, nous nous éloignons du problème, je pense au contraire que cette méthodologie permet souvent d'approcher au mieux le cœur de la problématique vécue par le jeune.

Pareillement, si le jeune a fait preuve de violence, il faut tenter de trouver des hypothèses, des clés qui permettront sinon de l'expliquer, de mettre en réflexion le jeune et sa famille. Pourquoi cette violence? Le jeune était-il en colère, avait-il peur, voulait-il prouver quelque chose, la violence est-elle banale dans l'environnement qui est le sien, a-t-il une idée de comment se sent une personne qui a subi de la violence? Le projet éducatif individuel peut inclure de suivre une formation qui l'aidera à prendre la mesure de son acte, à écrire une lettre à sa victime, à s'inscrire dans un club de sport pour lâcher la pression, etc.

Durant tout l'accompagnement qui peut être de trois mois à un an maximum, je les soutiens dans la mise en oeuvre du projet qui est réévalué tous les 3 mois avec le Juge de la Jeunesse.

Dans cet article, je souhaite pouvoir mettre en mots un des grands défis inhérents au travail au

sein des Équipes Mobiles d'Accompagnement, l'intégration de la famille dans l'accompagnement. Après avoir développé en quoi consiste ce défi, je souhaite expliquer ce que je mets en place pour tenter de le relever. Bien que ce défi soit issu d'une pratique spécifique, les thématiques soulevées, les réflexions posées et les propositions de réponses amenées, sont, d'après moi, transposables à d'autres réalités de terrain.

Réussir à intégrer les parents dans l'accompagnement

Il arrive parfois que les parents² que nous rencontrons ne souhaitent pas s'intégrer au suivi que nous devons mettre en oeuvre. Bien souvent, ils se présentent tout de même au premier rendez-vous et parfois même au second mais pour nous informer qu'ils seront absents aux prochaines rencontres.

Lors de cet entretien ou ces entretiens, ils expriment fréquemment qu'ils ne sont pas responsables des actes de leurs enfants, que le problème se situe dans la tête de leur adolescent et que c'est lui qu'il faut aider et soigner ou encore qu'ils ont déjà tout tenté et qu'il n'y a plus rien à faire.

En nous disant cela, les parents nous laissent entrevoir une part du «système de croyances» par lequel ils considèrent la situation problème et le fait que nous voulions les associer à l'accompagnement.

Un système de croyances est une multitude de convictions que l'individu possède et qu'il se construit au fil de sa vie et des différents contextes qu'il traverse: la famille où il a grandi, les écoles qu'il a fréquentées, les milieux professionnels, les quartiers, les cercles de copains, le.s couple.s et famille.s qu'il a formé.s, etc. Ce système agit comme un filtre et façonne notre manière de voir et d'être en relation avec le monde. Il va sans dire que nous possédons toutes et tous des systèmes de croyances très différents les uns des autres, qui peuvent parfois être dissonants, entrer en conflit, même si nous pouvons par ailleurs partager des croyances similaires sur des sujets divers.

Cela vaut pour les familles que je rencontre, comme pour moi, en tant qu'individu et en tant qu'intervenant en Aide à la jeunesse. Ajoutons que ce cadre, le projet éducatif dans lequel j'interviens et convie le jeune et sa famille porte en lui aussi son lot de croyances. Enfin, faut-il le pré-

2. Il arrive que ce ne soit pas les parents qui soient sollicités mais les personnes avec lesquelles le jeune vit et chez qui il est accueilli à plus ou moins long terme et qui ont ou non pas un lien familial direct avec le jeune: grand-mère, grand frère, ex beau-père, famille d'accueil.

ciser, nous n'avons pas toujours pleinement conscience de nos croyances. Elles nous habitent, guident nos choix, mais rarement nous les nommons, formulons tant elles font partie de nous, nous paraissent aller de soi.

De ces visions différentes que l'on ignore, peuvent naître d'emblée des malentendus, des blocages. Comme dit tout à l'heure, il est fréquent qu'une famille pense que le problème vienne exclusivement du jeune et qu'il faut gérer cela avec lui, tandis que l'intervenant, de son côté, s'alignant sur le projet éducatif du service, estimera que le fait qualifié infraction est le symptôme d'un mal-être qui se situe au sein du système familial. Ou encore se référant à un expert dans le domaine de la thérapie familiale, le pédopsychiatre Carl Whitaker par exemple, il considérera que lorsqu'une personne souffre dans une famille, ce sont les parents et les enfants qu'il faut soigner ensemble pour guérir l'un d'eux.

Selon moi, il est important de garder à l'esprit que les croyances sur lesquelles se base l'intervenant, quand bien même elles sont celles de l'institution, du projet éducatif des E.M.A et/ou qu'elles s'appuient sur des thèses validées scientifiquement, restent... des croyances et qu'elles sont teintées par son individualité, par la philosophie du secteur, mais aussi l'époque, la culture de la société dans lesquelles son intervention se passe. Il faut également être bien conscient que tout le monde ne partage pas nécessairement, d'emblée ou dans l'absolu ces croyances!

Mes quelques années de pratique m'ont fait prendre conscience que lorsque nous tentons de mettre en œuvre des projets éducatifs, sans prendre la peine d'expliquer aux familles que nous accompagnons les croyances qui nous animent et sous-tendent ces projets, l'accompagnement peut être plus compliqué et la relation entre l'intervenant et la famille se dégrader.

Cette dégradation peut prendre de multiples formes. Du côté de la famille, ce sera: annulations de rendez-vous, refus explicite de l'accompagnement, absence aux entretiens familiaux, disqualification auprès du jeune du travail proposé par l'intervenant, etc. Du côté du service et de l'intervenant, ce qui peut alors être entendu est que la famille ne se montre pas collaborante, qu'elle ne fait qu'aggraver la situation, qu'elle ne souhaite

pas résoudre les difficultés, qu'elle ne prend pas sa part de responsabilité, etc.

Face à ces risques d'échec potentiels, je pense qu'il faut changer d'attitude. Ma proposition pour mieux réussir à intégrer les parents dans l'accompagnement que nous leur proposons se déroule en quatre temps.

S'interroger sur nos propres croyances

Dans un premier temps, il me paraît important d'essayer de prendre conscience des croyances personnelles qui nous habitent et qui teintent, parfois malgré nous, notre posture professionnelle. Ainsi, par exemple, pour tel intervenant qui était l'aîné d'une famille nombreuse, l'entraide familiale est importante mais il ne faut pas trop en demander aux parents, chacun doit faire son chemin. Pour un autre, l'éducation des enfants revient au père quand il faut mettre des limites et à la mère pour ce qui est de l'affection et de la parlotte... Être au clair avec nos propres croyances est essentiel car ces représentations peuvent continuer à nous imprégner quand bien même nos études, notre profession, notre parcours d'adulte nous ont permis de prendre distance.

Il me paraît également pertinent de prendre conscience des croyances présentes au sein du projet éducatif du service et plus généralement du secteur de l'Aide à la jeunesse dans lequel notre service s'inscrit. L'Aide à la jeunesse accorde ainsi beaucoup d'importance au maintien et à la qualité des relations parents-enfants, elle tente toujours de responsabiliser les parents et de leur donner une place dans ce qui est mis en œuvre au niveau de la prise en charge de la situation.

Cette double prise de conscience peut se réaliser notamment via l'introspection, la supervision individuelle, la réunion ou encore via la supervision d'équipe.

S'intéresser aux systèmes de pensée des familles

Lorsque les parents expriment le fait qu'ils vont se désengager de l'accompagnement, il serait tentant de leur faire l'inventaire de toutes les bonnes raisons qu'ils auraient à s'investir dans le suivi. Mais agir de la sorte reviendrait à faire abstraction de leur système de croyances pour imposer le

nôtre, celui du service et/ou du système de l'Aide à la jeunesse. Il me semble que c'est justement à cet instant qu'il est pertinent de s'intéresser à leur système de croyances, à ce qu'ils pensent, ressentent, à ce que cette situation évoque chez eux, pour eux. Et ainsi de comprendre les «bonnes» raisons qu'ils ont à ne pas vouloir s'investir davantage. Ce sera le deuxième temps.

Bien sûr, on ne dira pas aux parents de but en blanc: «Parlez-moi un peu de vos croyances parentales et familiales. Quelles sont-elles?» Beaucoup risquent de rester sans voix, de ne pas saisir ce qu'on leur veut. Il y a plusieurs moyens possibles pour les amener à nous partager leurs croyances sans que ce ne soit frontal. On peut ainsi utiliser divers médias ou objets flottants³ qui les inviteront à évoquer leur quotidien familial, la manière dont les choses se passent à la maison, se disent, ce qu'il font habituellement quand leur jeune dépasse les limites, fait des "bêtises", etc.

Au-delà l'écoute active, la considération positive inconditionnelle et la posture de non-jugement sont, selon moi, des compétences importantes à mettre en œuvre lors de ces échanges. En effet, par expérience, lorsque la famille se sent entendue et respectée, j'ai à plusieurs reprises pu constater qu'elle a moins tendance à adopter une attitude défensive et que mieux encore, elle se place ensuite elle-même davantage dans une position d'écoute.

Dire, énoncer les croyances du service sur lesquelles repose le projet

Dans un troisième temps, j'estime que nous devons prendre soin d'explicitier aux familles que nous rencontrons les croyances qui nous animent en tant que professionnel et les implications pratiques qui en découlent dans l'accompagnement que nous leur proposons. On tente de leur faire «comprendre», ce qui ne signifie pas qu'on cherche à ce qu'ils soient «en accord» avec les croyances du service. Sans quoi, l'expression de

leurs visions même différentes à laquelle nous les avons amenés, invités précédemment pourrait être vécue comme étant une manoeuvre, une tentative de persuasion où l'autre ne peut qu'accepter ou s'opposer. Le «bras de fer des croyances» est totalement à éviter. Si la famille tente d'instaurer ce rapport en force, c'est probablement qu'elle sent son système de croyances attaqué et jugé.

Etablir des ponts qui permettent de cheminer ensemble

Dans un quatrième et dernier temps, à la fin de l'entretien où nous avons pris le temps de rencontrer la famille, il me paraît opportun de proposer des ponts entre les croyances de la famille et celles de l'intervenant/du service. Ces propositions de ponts ont comme objectif de tenter de réussir à mettre en place un accompagnement tel qu'attendu par le projet éducatif, à savoir, comprenant des rencontres régulières avec des parents qui se sentent concernés.

Par exemple, si, lors des échanges, les parents ont évoqué des croyances telles que «Nous sommes une famille unie» ou «Nous n'avons jamais eu besoin de personne», nous pouvons proposer un pont en soulignant que sur ce point, nous nous rejoignons car en Aide à la jeunesse, on tient beaucoup à préserver les liens qui existent au sein des familles et que c'est justement pour cela qu'on souhaite les revoir tous ensemble ultérieurement, ou encore que le mieux, effectivement, serait que la solution vienne d'eux-mêmes, mais que nous devons toutefois vérifier qu'elle convienne au juge, sinon, c'est du temps perdu, etc.

Si malgré cette tentative de créer des ponts, les parents ne souhaitent pas s'intégrer dans l'accompagnement proposé, les informations récoltées durant cet entretien pourront être utiles lors des entretiens individuels avec le jeune et nous aider à comprendre la dynamique familiale et la manière dont celui-ci se situe par rapport aux croyances qui y sont présentes.

3. Pour plus d'information, j'invite le lecteur à prendre connaissance de l'ouvrage rédigé par Yveline Rey et Philippe Caillé : Les objets flottants. Méthodes d'entretiens systémiques.

4. J'ai eu l'opportunité d'évoquer mon cheminement professionnel en détail dans un podcast réalisé par le Guide social. Ce podcast est disponible à l'adresse suivante: www.jaimemonmetier.be

Christopher BISSCHOP
Éducateur spécialisé⁴
Christopher.bisschop@gmail.com